

BÉNÉDICTINES DU SACRE CŒUR DE MONTMARTRE

Fondation en 1898 par Adèle Garnier (mère Marie de Saint-Pierre), Francis Balme (dominicain) et Jean Baptiste Lemius (oblat de Marie Immaculée)

Issues d'une scission approuvée par le Vatican en 1947 : « la congrégation des « *Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre* » (abrégée *BSCM*) en France ; et la congrégation des « *Adorers of the Sacred Heart of Jesus of Montmartre* » (abrégée *OSB*), en Angleterre »
wikipédia

Statut civil

- Associations loi du 1er juillet 1901

AMIS DES BÉNÉDICTINES DU SACRÉ-COEUR DE MONTMARTRE

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **26/02/1986**

N° de parution : **19860009**

N° d'annonce : **0935**

Titre : AMIS DES BÉNÉDICTINES DU SACRÉ-COEUR DE MONTMARTRE

Objet : aider, favoriser et promouvoir le développement des œuvres et de l'action de la congrégation des bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre par un soutien moral, spirituel et matériel

Siège social : prieuré Saint-Benoît, 3, cité du Sacré-Cœur, 75018 Paris .

Date de déclaration : le 16/01/1986

Lieu de déclaration : Préfecture Police

Domaines d'activités :

- Domaines Divers

[Lien permanent vers l'annonce](#)

[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 681.02 Ko \)](#)

BENEDICTINES S C MONTMARTRE

SIREN :

785 032 780

Non inscrite au R.C.S

N°TVA intracommunautaire :

Non disponible

Siège social :

PRIEURE DE BETHANIE, 78270 BLARU

Dénomination sociale

BENEDICTINES S C MONTMARTRE

SIRET

785 032 780 00013

Données issues de la base SIRENE tenue par l'INSEE, droits réservés

Activité (code NAF)

9491Z : Activités des organisations religieuses

Forme juridique

Association déclarée

2 Établissements

1

BENEDICTINES S C MONTMARTRE

- Siège social

SIRET :

785 032 780 00013

PRIEURE DE BETHANIE, 78270 BLARU

9491Z - Activités des organisations religieuses

2

BENEDICTINES S C MONTMARTRE

- Établissement Secondaire

SIRET :

785 032 780 00021

3 CITE DU SACRE COEUR, 75018 PARIS 18

9491Z - Activités des organisations religieuses

<https://www.infogreffe.fr/entreprise/benedictines-s-c-montmartre/785032780/267aab4c-13bd-4e2f-8ea2-d00150268573>

Documents juridiques de BENEDICTINES S C MONTMARTRE

- - Récépissé de modification
- 04/11/2015
- - Procès verbal
- 04/11/2015
- - Formulaire déclaration
- 04/11/2015
- - Liste dirigeants
- 04/11/2015
- - Télé-récépissé signé automatiquement
- 04/11/2015
- - Récépissé de modification
- 28/01/2015
- - Statuts

| | | |
|-------------------------|---|-----------------------------|
| 28/01/2015 | • | • |
| ○ Procès verbal | | ○ Récépissé de modification |
| 28/01/2015 | • | 26/11/2009 |
| ○ Liste dirigeants | | • |
| 28/01/2015 | • | ○ Lettre de déclaration |
| ○ Deuxième pv | | 26/11/2009 |
| 28/01/2015 | • | • |
| ○ Lettre de déclaration | | ○ Liste dirigeants |
| 28/01/2015 | • | 26/11/2009 |
| ○ Lettre de déclaration | | • |
| 28/01/2015 | • | ○ Statuts |
| | | 26/11/2009 |

<https://www.pappers.fr/entreprise/benedictines-s-c-montmartre-785032780>

Statut canonique

Institut de vie consacrée de droit pontifical 1930

Révision des constitutions approuvées par le Vatican en 1983

« Une visite apostolique est diligentée et un rapport est remis au Vatican en 2013, à la suite de graves difficultés. Ce rapport met en lumière d'importants dysfonctionnements, tel qu'un manque de discernement de certaines jeunes filles accueillies au sein de la communauté. À compter de ce rapport, M^{sr} Gueneley est nommé « commissaire apostolique », et de nombreux changements ont lieu au sein de la congrégation. »

https://fr.wikipedia.org/wiki/B%C3%A9n%C3%A9dictines_du_Sacr%C3%A9-C%C5%93ur_de_Montmartre

À la suite d'une visite apostolique en 2013, un Commissaire Apostolique, Monseigneur Philippe Gueneley, a pris la conduite du gouvernement de la Congrégation. Assisté de deux supérieures venant d'autres instituts, il a aidé les sœurs à prendre conscience des abus et des dérives qu'elles avaient vécus sous l'ancien gouvernement avec des répercussions dommageables sur des personnes et dans les relations ecclésiales, et s'est employé par des mesures appropriées à les faire disparaître. <https://www.benedictines-montmartre.fr/>

Communiqué de presse du 27 avril 2023

Déclaration élaborée en commun entre les sœurs Bénédictines du Sacré Cœur de Montmartre et plusieurs sœurs ayant quitté l'Institut (*)

Après de nombreuses années de liens rompus avec l'Institut des Bénédictines du Sacré Cœur de Montmartre (BSCM), plusieurs sœurs sorties ont repris contact avec la prieure générale actuelle. Un début de relecture du passé de l'Institut a été entrepris les 11 et 12 février 2023, entre des BSCM et plusieurs sœurs sorties. Étayée par des témoignages oraux et

écrits, cette rencontre a permis de mettre des mots communs sur tout un système d'emprise, aux conséquences graves et durables, mis en place sur plusieurs décennies par l'autorité de l'époque. A l'issue de ce week-end, d'un commun accord, et dans un dialogue retrouvé, la publication d'une déclaration officielle faisant part de la reconnaissance d'abus subis au sein des BSCM a été décidée.

Toutes celles qui s'associent à cette déclaration sont broyées par l'ampleur des souffrances qu'elles ont subies durant tant d'années : abus spirituels et de conscience, abus de pouvoir et d'autorité, séparation des sœurs d'avec leur famille et leur référent spirituel, violences morales et physiques, menaces, mensonges systématisés, calomnies, climat de peur et de manipulation, humiliation, privation de liberté, absence de discernement vocationnel...

Ces mises en lumière publiques, attendues depuis trop longtemps, suscitent indignation, colère, et douleur. Le caractère tardif de cette déclaration, près de 20 ans après les conclusions de la visite apostolique de 2004, et 10 ans après celles de 2012, manifeste l'ampleur, la puissance et la profondeur de l'emprise. Les responsables actuelles de l'Institut déplorent avec force cette perversion de la vie religieuse durant ces années d'emprise, ainsi que toutes les violences subies et endurées par toutes, qui ont engendré de graves traumatismes, dont les effets perdurent encore chez certaines aujourd'hui. Ces dérives ont causé de nombreux départs de sœurs, dans des conditions trop souvent douloureuses et difficiles, l'autorité de l'époque ne les ayant ni soutenues, ni accompagnées, mais ostracisées.

Ce constat pousse les responsables actuelles de l'Institut à demander pardon à toutes celles qui ont été victimes de ces abus, à leurs familles et proches parfois profondément blessés et désemparés ; et en particulier à Roseline de Romanet (Mère Marie Vianney), empêchée, malgré elle, d'exercer sa charge de prieure générale de 1998 à 2004, humiliée, gravement et durablement calomniée (ainsi que sa famille) auprès des sœurs et de l'Eglise. En même temps, elles la remercient ainsi que toutes celles qui ont brisé le silence, dénoncé les dérives, rencontré l'indifférence ou le mépris, allant même jusqu'à sacrifier leur vocation.

À la suite des conclusions de la visite apostolique de 2012, puis dans l'élan du chapitre général de 2020, l'Institut s'est engagé dans un chemin de réforme et de conversion. Ce chapitre général ainsi qu'une relecture de l'histoire par toutes les sœurs en juin 2021, ont été deux étapes essentielles dans ce processus de renouveau. Plusieurs points d'attention et de vigilance ont émergé en vue de la mise en place d'un juste exercice de l'autorité, d'une formation continue des sœurs, dans le domaine des sciences humaines et du droit canonique ainsi que la mise en place d'un accompagnement humain et spirituel dispensé par des personnes qualifiées.

Le souhait de toutes celles qui s'associent à cette déclaration, est aussi de s'inscrire dans l'intention de prière formulée par le Saint-Père pour le mois de mars 2023 : « *faire la totale lumière sur les dysfonctionnements subis afin qu'ils ne se reproduisent pas* » (**). Dans les mois qui viennent, les signataires de cette déclaration commune demandent la mise en place d'une commission indépendante et pluridisciplinaire, afin de permettre à l'Institut de mieux identifier, comprendre et analyser l'ensemble des dérives qui ont eu lieu ainsi que d'envisager les contours d'une juste réparation.

Sœur Marie Elie, prieure générale de la congrégation des BSCM, et le Conseil Général

(*) dont Anne-Sophie B. (anciennement Sr Marie André), Roseline de Romanet (anciennement Sr Marie Vianney), Aurélie M. (anciennement Sr Marie Lucille), Nathalie Brun (anciennement Sr Marie Pauline), Sophie F.B. (anciennement Sr Marie Christophe), Claire Daniel (anciennement Sr Anne Claire), Marie M. (anciennement Sr Marie Astrid), Aurélie Péricard (anciennement Sr Marie Aurélie), Julie R. (anciennement Sr Marie Salomé), Anne-Christine (anciennement Sr Marie Jacques), Céline J.-G., Anne Langlade de Montgros (anciennement Sr Anne Cyrille)

(**) « *L'Église ne doit pas cacher la tragédie des abus, quels qu'ils soient. Ni lorsque les abus se produisent au sein des familles, ni même dans des associations ou dans tout autre genre d'institutions.*

L'Église doit être un exemple. Elle doit aider à résoudre ces abus, elle doit les faire apparaître au grand jour aussi bien dans la société qu'au sein des familles. »

Pape François, intention de prière pour le mois de mars 2023.

Nous rendons grâce pour ce chemin de rétablissement de liens et de reconstruction avec des sœurs qui ont quitté notre congrégation pendant ces années douloureuses. La rencontre que nous avons pu vivre avec certaines d'entre elles en février dernier a été un moment très important pour prendre davantage conscience des dysfonctionnements graves qui se sont produits dans notre congrégation pendant plusieurs décennies et des souffrances qu'ils ont engendrées.

À la suite de ce week-end, nous avons décidé d'un commun accord que le moment était venu de communiquer publiquement sur ces dysfonctionnements, de les nommer, d'en demander pardon et d'exprimer ouvertement notre engagement dans le travail de reconstruction qui est en cours depuis 2013.

Le fait de communiquer onze ans après la dernière visite apostolique peut surprendre, et a été une source de souffrance pour certains, mais beaucoup d'entre nous ont eu besoin de ce temps pour sortir totalement de cette emprise et nous remettre sur pied pour pouvoir vivre cette étape de reconnaissance publique dans une grande liberté et lucidité, en ayant pu assumer petit à petit ces pages sombres de notre histoire passée.

Cette démarche de vérité sera, nous l'espérons, source de fécondité pour l'avenir. Nous rendons grâce d'avoir pu écrire cette déclaration avec des sœurs qui n'ont pas pu rester dans la Congrégation et qui sont encore, pour certaines, en grande souffrance. Cette démarche, vécue dans un dialogue retrouvé, est une étape importante sur un chemin de guérison et d'apaisement pour chacune.

Que le Seigneur, Dieu de miséricorde, nous donne la grâce de poursuivre humblement et résolument ce chemin de renouveau et de conversion déjà bien commencé, afin que notre congrégation puisse porter de bons fruits pour l'Église et pour le monde.

<https://www.benedictines-montmartre.fr/communiquede-presse-du-27-avril-2023/>

A voir : <https://www.avref.fr/la-congregation-des-benedictines-du-sacre-cur-de-montmartre-bscm.html>

Coordonnées et implantations

<https://www.sacre-coeur-montmartre.com/francais/spiritualite-du-sacre-coeur/article/les-benedictines-du-sacre-coeur-de>

Maison mère et noviciat à **Blaru** (Sainte Scholastique)

Prieuré de Béthanie

78270 BLARU

<https://benedictines-blaru-bethanie.fr/>

Prieure générale : sœur Marie-Elie Hancock, depuis octobre 2020, élue pour 6 ans.

Conseillères : Sœur Marie Noël Wilhelm (assistante générale), Sœur Marie Agathe de Chalain, Sœur Marie Kornelia Mannhart, Sœur Marie Donatienne Anquetil, Sœur Marie Jérémie Rorthais. <https://www.viereligieuse.fr/Chapitre-general-des-Benedictines-du-Sacre-Coeur-de-Montmartre>

Prieuré Saint-Benoît

3 Cité du Sacré-Coeur, 75018 **Paris** – depuis 1899

<https://prieure-saintbenoit.com/>

Maison d'accueil Ephrem – depuis 1992

33 rue du Chevalier de la Barre

75018 **Paris**

<https://www.benedictines-montmartre.fr/ou-nous-trouver/notre-dame-des-victoires/>

Prieuré de Notre-Dame de Laghet 06340 **La Trinité** – depuis 1978

<https://www.benedictines-montmartre.fr/ou-nous-trouver/notre-dame-de-laghet/>

Marienthal – jusqu'en 2024

<https://www.benedictines-montmartre.fr/ou-nous-trouver/notre-dame-de-marienthal/>

Le sanctuaire de **Marienthal**, cher aux alsaciens, est confronté depuis quelques mois à des difficultés liées aux différentes visions concernant le lieu et sa mission.

Depuis un demi-siècle, la congrégation des Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre œuvre au service du sanctuaire et, en lien avec le recteur, permet à ce lieu d'avoir un rayonnement spirituel en Alsace et au-delà. Prenant connaissance de ces difficultés, Monseigneur Ballot, Administrateur apostolique, en lien avec Sœur Marie Élie, Supérieure générale de la congrégation, a commandé un audit qui a mis en lumière à la fois les atouts de

ce lieu mais aussi les faiblesses et les points d'attention qui doivent permettre aux différents acteurs de progresser dans leur mission à l'avenir.

Après avoir pris connaissance de cet audit dont un retour a été donné aux différentes parties prenantes sur place, Monseigneur Ballot a exprimé son attachement fort au sanctuaire et à la maison des prêtres qui accueillent des pèlerins, des retraitants et des prêtres, âgés ou malades. Il a exprimé son soutien à la vie consacrée dans le diocèse ainsi que sa grande gratitude aux Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre pour leur présence continue et leur apostolat depuis 53 ans.

À la suite de cet audit, il est apparu nécessaire de faire une pause dans la présence des Sœurs à Marienthal. Les six religieuses présentes dans le sanctuaire vont rejoindre leurs différentes communautés en France, dès le début de l'année 2024. Pendant leur absence, le sanctuaire continuera à assurer sa mission.

De leur côté, le diocèse de Strasbourg et la congrégation continuent donc de travailler ensemble dans la perspective de la mise en œuvre d'un nouveau projet pastoral.

Nous invitons chacun à porter dans la prière ce moment dans l'histoire du sanctuaire.

Monseigneur Philippe BALLOT

Administrateur apostolique de Strasbourg

Sœur Marie Élie

Prieure Générale BSCM

Publié le 07 octobre 2023

<https://www.alsace.catholique.fr/actualites/434146-sanctuaire-de-marienthal/>

7 rue Baleschoux 37000 **Tours** – depuis 2000

<https://www.benedictines-montmartre.fr/ou-nous-trouver/prieure-saint-martin-de-tours/>

Le Prieuré Saint Joseph Notre Dame du Laus 05130 **Saint Etienne le Laus** – depuis 2008

<https://www.benedictines-montmartre.fr/ou-nous-trouver/notre-dame-du-laus/>

Prieuré Marie Joseph, 451, rue Jean-Marie Vianney, 01480 **Ars-sur-Formans**

<https://www.benedictines-montmartre.fr/ou-nous-trouver/sanctuaire-dars/>

Prieuré de l'Épine, 51460 **L'Épine** – depuis 2021

<https://www.benedictines-montmartre.fr/ou-nous-trouver/notre-dame-de-lepine/>

Anciens lieux d'intervention :

1933 Amiens
1939-1962 Louvigné-du-Désert
1960 Montmartre, maison Ephrem
1962 Ecouen
1972-1975 Jérusalem
1975 Mont-Roland
1972 Blaru
1984-2000 La Chapelle-Montligeon
1984 Paris, cité du Sacré-Cœur, prieuré Saint-Benoît
1988-2008 La Sainte Baume-en-Provence
2009-2009 (?) Pontmain

*En 1962, les BSCM de la communauté de **Louvigné-du-Désert** s'installent à **Écouen***

*En **1972**, la congrégation signe à Rome un contrat pour trois ans pour l'animation du centre Notre-Dame à **Jérusalem***

*Les BSCM quittent Jérusalem et fondent en **1975** un prieuré à **Mont Roland**, sanctuaire marial près de Dole dans le Jura*

les BSCM quittent Montmartre le 31 octobre 1977. Elles se retirent à Blaru.

*les BSCM fondent en **1984** un prieuré au sanctuaire de **La Chapelle-Montligeon** dans l'Orne. Elles y restent jusqu'en 2000.*

En 1984, les filles du Cœur de Marie, de l'ordre des Dominicaines, ferment leur maison de la cité du Sacré-Cœur à Montmartre. Les BSCM s'installent, dans l'ancien couvent des Dominicaines, cité du Sacré-Cœur, à deux pas de la basilique, où elles fondent le prieuré Saint-Benoît

*la congrégation fonde en **1998** une communauté à **la Sainte-Baume en Provence**. Après dix années au service de l'hôtellerie, les BSCM laissent la gestion des lieux aux frères dominicains de la Province de Toulouse à partir du mois de juillet 2008.*

*En 2009, les BSCM font un stage à la basilique **Notre-Dame de Pontmain***

https://fr.wikipedia.org/wiki/B%C3%A9n%C3%A9dictines_du_Sacr%C3%A9-C%C5%93ur_de_Montmartre

*S'ouvre alors une nouvelle période de recommencement : le retour en France, se fait en 1933, avec la fondation du Prieuré du Christ-Roi à **Amiens**, qui devient la maison du gouvernement général.*

*Quand éclate la guerre, en 1939, les religieuses ont déjà quitté la Belgique pour ne plus y revenir, et se réfugient à **Louvigné-du-Désert**, tout près de Pontmain. Rapidement, les sœurs de la maison d'Amiens les rejoignent. La congrégation compte alors trois prieurés : deux en Angleterre – Tyburn et Royston, où se trouve le noviciat créé en 1917, et un en France.*

*Après la guerre, à la suite d'un Chapitre Général, le Gouvernement central décide de repartir à **Tyburn** pour s'y fixer.*

Les religieuses demeurent dans le prieuré de Louvigné-du-Désert, toujours avec l'idée de revenir à Montmartre. Ce retour peut se faire en 1960, sur la butte, quand des sœurs reviennent rue Becquerel, chez les Auxiliatrices du Cœur de Jésus puis, sur l'investigation du recteur Monseigneur Maxime CHARLES, à Ephrem, maison d'accueil de la basilique du Sacré-Cœur.

*la maison de Louvigné-du-Désert est vendue pour acheter une maison à **Ecouen**, diocèse de Pontoise, puis en 1972, un nouveau déménagement avec la construction à Blaru du Prieuré de Béthanie dans le diocèse de Versailles. <https://www.benedictines-montmartre.fr/qui-sommes-nous/retour-au-sacre-coeur-de-montmartre-et-concile-vatican-ii/>*